



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du VENDREDI 03 SEPTEMBRE 2021

République Française

L'an deux mille vingt et un, le trois (03) septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Marc JOUBERT, Maire, le 27 août 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Marc JOUBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BICHELONNE Pascale, BOSVERT Armelle, CHAUVE Robert, COUBLE Colette, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, MONNIER Gaétan, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire.

Secrétaire de Mairie :

PELIN Florence

Secrétaires de séance :

DIBON Marc et RICHARD Claire

Monsieur Marc JOUBERT, Maire, ouvre la séance.

Informations diverses :

1/CAMPING

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers municipaux ayant participé aux réunions d'accueil des vacanciers au camping et animées par Mme SOCIER Mégane

2/ COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Un conseil communautaire d'ALF s'est tenu au sujet de l'avenir de l'abattoir d'Ambert

Cet abattoir possède actuellement certaines filières fermées (porc et petits bovins) et cela pour des raisons d'équipements niveau circulation des animaux.

Une réponse rapide doit être donnée pour le redémarrage. Cet abattoir est actuellement géré par la commune d'Ambert.

La Communauté de Communes a décalé la prise de compétence de l'abattoir au 1er janvier 2022 (initialement prévu en janvier 2021)

La Communauté de Communes confirme sa volonté de reprendre la compétence « Abattoir » au 1 janvier 2022 et acte les frais de remise en état immédiat des structures défectueuses supportées par la commune d'Ambert, dont le coût estimatif est de 120 000€.

Pour information, le coût global estimatif

- pour une rénovation environ 4 500 000 €
- pour la construction d'un nouvel abattoir : 6 000 000 €

3/ FIBRE

La société CIRCET est venue sur Viverols dans le cadre du câblage de la commune pour la fibre

Après la réception des plans des canalisations par la Mairie : quelques problèmes sont apparus et notamment au niveau des enfouissements vers Etruchat. Une solution doit être apportée.

La commune devrait être fibrée en 2022

4/ TRAVAUX DE VOIRIES

L'enfouissement des lignes sur le hameau de Plagnols est terminé, il reste à déposer les poteaux.

5/ ARRET DE BUS – ECOLE PRIMAIRE

Une demande de création d'arrêt de bus pour desservir les écoles du RPI a été demandé sur Plagnols.
Le dossier est en cours d'instruction par les services compétents de la région

6/ BAR-RESTAURANT « CHEZ JO »

Une visite du bar-restaurant « Chez Jo » a été faite par Monsieur le Maire accompagné d'une personne du Parc Livradois-Forez afin d'entrevoir le potentiel de l'établissement au niveau activité commerciale.
Un rendez-vous fin septembre doit avoir lieu avec un architecte du Parc Livradois-Forez afin de voir les possibilités de réhabilitations de l'immeuble et du fonds de commerce.
Ces rendez-vous sont purement informatifs et aucun positionnement de la Mairie n'a été arrêté en ce qui concerne l'avenir de cet établissement.

7/ PLUI

Une réunion s'est tenue en Mairie d'Eglisolles avec les représentants de la Communauté de Commune. Cette réunion avait pour but la présentation du cabinet d'étude et de la nouvelle équipe.
Une réunion sera programmée dans chaque commune pour reprendre les évolutions entrevues du PLUI actuel.

8/ INTEMPERIES du 12/08/2021

Suite à la mini-tempête du 12 aout dernier, les gîtes communaux ont subis des dégâts : infiltration dans les toits – tuiles de cassées
La réfection de la toiture doit être planifiée rapidement.

9/ COUPE DE BOIS

La coupe de bois pour ABIESSENCE a commencé – il reste le débardage à terminer

10/ MOTION

La commune soutient la motion présentée par les communes forestières dénonçant l'augmentation de la participation financière des dites communes ainsi que la suppression de poste à l'ONF pénalisant le service rendu à ces mêmes communes.

11/ A NOTER

Une invitation par la Fondation du Patrimoine sur les moyens d'actions des communes et communautés de communes aura lieu le 16 septembre 2021.

12/ SIGNALISATION DANS LE BOURG

Une proposition est faite pour passer l'ensemble du linéaire du bourg de Viverols à 50 Km/H et donc supprimer tous les panneaux 50 et 70 sur la commune.
A suivre

13/ FORMATION EMPLOYE COMMUNAL

Amandine est partie en formation CACES tractopelle et AIPR : c'est une réussite.
L'ensemble du conseil municipal la félicite !

14/ VISITE SALLE COMMUNALE

* Le BIEF souhaite visiter la nouvelle salle communale de Viverols pour l'organisation éventuelle de spectacle dans le cadre d'une programmation territoriale. Rendez-vous fixé.

- relance de l'entreprise FOUGEROUSE pour la rectification des rayonnages du bar et pour la mise en place de joint sur le pourtour du plan de travail du bar.
* nettoyage de la salle : devis reçu mais non précis – Monsieur le Maire contacte la société dès lundi afin d'avoir plus de précisions

14/ MAUSOLEE

La Mairie reste toujours en attente de la réponse de la Région pour l'octroi de la subvention demandée dans le cadre de l'entretien et de la protection du mausolée. Réponse attendue fin d'année 2021

15/ CIMETIERE

L'enherbement des allées du cimetière se poursuit

ORDRE DU JOUR

1 - Modification des statuts de la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;

Vu la délibération 11A, en date du 7 juillet 2021 prise par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, portant sur la modification de ses statuts ;

Le Conseil municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Les modifications statutaires aujourd'hui proposées sont présentées en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentés en annexe.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Participation financière pour formation CACES et AIPR

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de faire passer une formations CACES R482 catégorie C1 et AIPR à Mme AVOUAC Amandine, employée en contrat PEC à la Mairie de Viverols, afin qu'elle puisse conduire les engins de chantier et travailler en toute sécurité.

Monsieur le Maire fait part de l'offre de prix du centre de formation GAILLARD Formation de Saint Paulien :

- CACES R482 Engins de chantier perfectionnement	
Catégorie C1 (tractopelle)	790.00 euros H.T.
- AIPR	80.00 euros H.T.
TOTAL	870.00 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le centre de formation GAILLARD Formation de Saint Paulien pour un montant comme détaillé ci-dessus et de régler la facture correspondante.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Participation financière pour tout acte « Droit du sol » accepté et non suivi d'exécution

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis la validation du PLUI, la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez se doit d'instruire l'ensemble des documents d'urbanisme. Cette prestation a été confiée par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme par l'intermédiaire de l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale). Ces actes sont facturés à la Commune.

Il serait souhaitable de se positionner sur la possibilité de demander un remboursement des frais d'instruction à tout pétitionnaire pour un acte « Droit du sol » qui aurait été accepté et non suivi d'exécution.

A titre indicatif les tarifs pratiqués sont :

Instruction des autorisations du droit des sols

Nature de l'acte	Coût maxi
Déclaration préalable (DP)	133 €
Permis de construire (PC)	190 €
Permis de démolir (PD)	152 €
Permis d'aménager (PA)	228 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de demander un remboursement des frais d'instruction à tout pétitionnaire pour un acte « Droit du sol » qui aurait été accepté et non suivi d'exécution selon le tarif en vigueur de l'ADIT

- d'autoriser Monsieur le Maire à établir le titre de recette correspondant

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Commission Urbanisme d'ALF : Une question nous est posée sur mise en place du droit de préemption des communes. Celui-ci se mettra en place après la révision du PLUI pour limiter les coûts.

Bar-restaurant Chez la JO : Entrevoir le possible achat de la licence IV + poursuite des investigations sur les murs et le fonds de commerce

Demande d'un habitant de la rue du Bailly : Suite aux travaux de réseaux annoncés : les massifs de fleurs seront ils conservés ? un rendez-vous est fixé afin de voir sur place

Pompiers SDIS 63 : Un courrier de l'ensemble des Maires du secteur a été envoyé au SDIS 63 afin d'appuyer le regroupement des Centre de Secours de Sauvessanges et de Viverols. Ce regroupement devant se traduire par la construction d'une future caserne. Copie du courrier est envoyé à nos conseillers départementaux.

Garderie de l'école de VIVEROLS : Une commande de renouvellement des jeux pour la garderie est en cours. Cet achat est financé par les communes d'EGLISOLLES, de SAILLANT et VIVEROLS

La Mairie a reçu un mail d'un habitant de Viverols dans le cadre du stationnement des véhicules devant le bar-tabac « Le Bourricot », mais le problème reste récurrent sur tout le centre bourg de Viverols. Des équipements ou des aménagements sont à prévoir.

Il a été constaté un amas de Gravillons vers l'abri bus chemin des Gouttes : Cet amas est dangereux et le nettoyage de la route doit être programmé.

Prochain conseil municipal le vendredi 01 octobre 2021

Séance levée à 23 h 00

